



N°01/344 /CAB/PROGOU/LOM/2022

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouverneur
(Avec l'expression de ma très haute considération)
Hôtel du Gouvernement
à KINSHASA/GOMBE ;
- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières
à KINSHASA/LINGWALA ;
- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères ;
- Monsieur le Directeur Général de la DGM ;
(Tous) à KINSHASA/GOMBE ;
- L'Honorable Président de l'Assemblée Provinciale de Lomami ;
- Son Excellence Monsieur le Vice-Gouverneur de la Province de Lomami ;
(Tous) à KABINDA

Objet : Invitation officielle.

A Son Excellence Monsieur le Premier Ministre en Chef de la Nation Cheroquée du Sud et le Peuple du Feu Rouge, Etat du SCNRFP.

Excellence,

Par la présente, dans le souci de rencontrer votre volonté libre d'ouvrir un bureau de mission commerciale extraterritoriale en Province de Lomami dont la gestion quotidienne me revient, à juste titre, j'émetts un accord de principe et vous y invite en observant la voie diplomatique.

Pour votre gouverne, la Province de Lomami a toutes les potentialités indispensables pour avoir accès à l'échange de votre technologie. Mais, en dépit de son autonomie de gestion, à l'instar des autres Provinces, elle est dépourvue de la souveraineté originaire car elle a un statut législatif.

A ce titre, il est loisible que la coopération avec votre Nation se fasse par les efforts communs, de façon immédiate par le truchement du Gouvernement Central pour avoir des facilités bénéfiques à toutes les parties avec comme corollaire de parfaire et de consolider le partenariat.

Tout en vous remerciant d'avance de l'attention que vous portez volontiers à la communication de la technologie de pointe à la Province de Lomami, je vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma très grande considération.



LE GOUVERNEUR DE PROVINCE

Nathan Ilunga Numbi
Nathan ILUNGA NUMBI